

44^{ème} MARCHE POPULAIRE

Internationale de montagne

GÉRARDMER

Vosges 88

scanner Code pour
s'inscrire en ligne



DIMANCHE 19 JUILLET 2026

GÉRARDMER
Hautes Vosges



organisée par
Le Club Vosgien de Gérardmer

jumelé avec «Les Amis du Tumulus»
Club des Marcheurs de Waremme (Belgique)

**Avec l'aide de la ville de Gérardmer,
et de nombreux annonceurs**

Départ et arrivée à L'ESPACE LAC de Gérardmer



**CLUB
VOSGIEN**



www.ffsp.fr
contact@ffsp.fr
facebook.com/ivv.france

Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel
du 20/06/06
Reconnaissance de mission
d'utilité publique par arrêté
n°012156 du 02/08/2001
Membre FFSP n°F0315
Visa FFSP n° 2026-88- 36-Z

Informations pour les participants

Départ / arrivée : Centre des Congrès Espace Lac - 17 faubourg de Ramberschamp 88400 Gérardmer.

Date : Le 19 juillet 2026.

Horaires de départ : 6h à 12h pour le **5km** parcours adapté / 6h à 14h pour le **11km**.

6h à 12h pour le **21km** / 6h à 10h pour le **42km**.

Arrivée : limitée à 18h.

Parcours : Distances **5km / 11km / 21km / 42km**

Parcours de montagne ouvert à toutes et tous.

Les enfants de moins de 10 ans doivent être obligatoirement accompagnés.

Parking : Aux abords du Centre des Congrès de l'Espace Lac.

Licence de participation : Elle est délivrée par la FFSP au départ contre une cotisation individuelle de 3€, pour une famille (enfants jusqu'à 16 ans) de 6€ sans souvenir.

Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Cotisation de 10€ pour les 42km avec souvenir, diplôme et collation aux contrôles.

Pré-inscription : Non nécessaire. Les groupes communiquent leur nombre **avant le 15 juillet 2026**

Inscription : Chaque participant inscrira son nom, prénom, code postale, ville et numéro de téléphone.

Assurance : La FFSP est garantie aux responsabilités civiles auprès de la MAIF.

L'inscription à la manifestation **VAUT DÉCLARATION DE NON-CONTRE-INDICATION MEDICALE ET D'APTITUDE** à participer à cette activité de montagne.

Ravitaillement : Eau, sirop et une petite collation à tous les contrôles. *

- 1 point de restauration payant sera installé au point de contrôle n°2 en plus d'une restauration à l'Espace Lac avec possibilité de réserver son plat au départ sous condition de règlement.
- Aucun gobelet ne sera mis à disposition, n'oubliez pas de vous munir d'un gobelet fourni sous consigne au départ.

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et d'allumer du feu sur le parcours.

- Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse.
- Il est interdit de quitter les chemins, en cas de dégâts, la responsabilité des contrevenants sera engagée.

Secours : Premiers secours mis en place aux différents contrôles.

Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques, sauf en cas d'arrêt préfectoral ou municipal.



Renseignements

Patrick ROUX (*président*)
30 impasse des Feignes de Rouan
88400 Gérardmer
06 32 45 61 37

Yves COLIN (*inspecteur des sentiers*)
42 rue de Corcieux
88600 Laveline-devant-Bruyères
06 71 75 89 51

www.clubvosgien-gerardmer.com

